

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022-12-81

OBJET : DESIGNATION D'UN ELU POUR LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME AU NOM DU MAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à quatorze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 08 décembre 2022

Date d'affichage : 08 décembre 2022

En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 32

Etaient présents : Christian PETITFRÈRE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Morgane LOAEC à Ingrid MORVAN
Aurélié MESLET à Catherine ANDRIEUX
Simon DE MEYER à Yannick CADIOU
Jean-Yves CAM à Isabelle BALEM

Madame Claire LE ROY a été nommée secrétaire de séance.

**DESIGNATION D'UN ELU POUR LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION
D'URBANISME AU NOM DU MAIRE**

Monsieur Fabrice JACOB, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il souhaite réaliser des travaux à titre privé, sur sa propriété, et que pour cela il aura besoin d'un permis de construire.

Or, l'article L 422-7 du code de l'urbanisme précise que si le Maire est concerné par le projet faisant l'objet de la demande de permis de construire, en son nom personnel ou comme mandataire, le Conseil municipal de la commune doit désigner un de ses membres pour prendre la décision.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre toutes les décisions relatives au permis de construire le concernant.

Monsieur le Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Eliane PICART pour prendre toutes décisions sur le permis de construire précité, ainsi que sur un éventuel permis modificatif ou une déclaration préalable de travaux.

Avis de la commission :

Urbanisme, Vie Economique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Monsieur Fabrice JACOB étant intéressé à l'affaire n'a pas assisté à cette délibération.

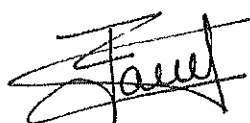
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 15 DECEMBRE 2022

La secrétaire de séance,



Claire LE ROY

Le Maire,



Fabrice JACOB

